

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2011

1/ DESIGNATION DES MEMBRES DU JURY D'ASSISES 2012

Après tirage au sort , le CM désigne : Mr BALCAN Joël ;Mr ALFONSO Alain ;Mr BARAILLE JeanLouis ; Mr ARRAMON TUCOS Alexis ;Mr HEIDELBERGER Armand ; Mme BELIS COURT Janine .

2/ ACHAT WISC ECOLE ELEMENTAIRE

Après consultation , les communes concernées par l'achat en commun de WISC (outil nécessaire aux missions menées par la psychologue scolaire) ont accepté leur participation financière au prorata enfants/communes (0.97€ par enfant scolarisé) soit :

Ste Bazeille : 293€

Le Mas d'Agenais : 143€

Cocumont : 131€

Fourques : 131€

RPI Meihlan-Couthures6 St Sauveur : 166€

3/ CHOIX FAUTEUILS BALCON FOYER RURAL

Le CM accepte, à l'unanimité , la proposition de l'entreprise SIGNATURE F pour un montant de 6950€ HT

4/ CONVENTION ARTI-SPORTS

Le CM , accepte à l'unanimité, de renouveler la convention avec le représentant de l'association Mr JF Bardou , pour une durée de 3 ans (mars 2014)

5/ CONVENTION C.C.I. PROGRAMME OUC

Le CM décide d'accepter la convention et le devis d'honoraires de 4691.91€TTC pour l'assistance au montage et au suivi de l'OUC, de solliciter les subventions nécessaires à la réalisation du programme auprès de l'état (FISAC), du conseil régional, du conseil général et de l'Europe(FEDER)

6/ DEVIS COLUMBARIUM

Le CM , décide , après en avoir délibéré, d'accepter le devis de SARL ALLIANCE FUNERAIRE pour un montant de 2960€TTC et de fixer le prix de vente d'un emplacement dans le columbarium à 700€

7// SUBVENTION MUSEE ARCHEOLOGIQUE

Le CM décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 1200€ au musée, afin d'équilibrer son budget de fonctionnement pour l'année 2011.

8/ CHOIX ENTREPRISES TRAVAUX SANITAIRES FOOT ET RUGBY

Le CM accepte le devis de NORIGEON pour un montant de 2420€TTC(rugby) et 2038€TTC (Foot)

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2011

1/ AVENANT / TRAVAUX FOYER RURAL D'ANIMATION ET DE CULTURE

Suite à la réunion de la commission d'ouverture des plis, le CM, après en avoir délibéré accepte :

- l'avenant de SAC –Gros œuvre (5747€) , de ABC-Couverture (4533€) , de MSO – Metallerie (3997€), de LR Menuiserie (4533€), de CALIDECO Parquet(4434€), de MINER – Peinture (7304€), d' Electricité (821€), de Chauffage(838€).

2/TRAITEMENT OSSATURE BOIS PLANCHER FOYER RURAL

Le CM accepte le devis de Lafleur Termites pour un montant de 2239€(solives) et 975€(sol)

3/ PERMIS POIDS LOURDS

Le CM accepte, à l'unanimité le devis de l'auto-école SOUVERT d'un montant de 2800€ pour la formation Permis C de 2 employés municipaux .

4/SECHERESSE 2011 :APPLICATION DU REGLEMENT LAC IRRIGATION

Le CM accepte , conformément à l'arrêté préfectoral du 5 juillet 2011 :

- d'interdire l'usage des bornes domestiques destinées à l'arrosage des jardins, gazons et autres
- de demander à chaque agriculteur de respecter les volumes d'eau qui lui ont été attribués .

5/ SHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI)

Après délibération le CM décide à l'unanimité:

A/ Pour la carte intercommunale :

- de confirmer l'avis favorable de fusion de VGA avec la communauté de communes du pays Trec et Gupie .
- de laisser à la commune de Montpouillan le soin de se déterminer pour une adhésion à VGA ou à la communauté de commune des coteaux et des landes de Gascogne.
- De laisser à la commune de Lachapelle le soin de se déterminer pour son adhésion à VGA ou à la communauté de commune du pays de Lauzun

B/ Pour le transport scolaire :

- de prendre acte de la proposition de Mr le Préfet concernant la situation des Syndicats intercommunaux de transport scolaire, une fois la fusion avec la communauté du Pays Trec et Gupie et l'éventuelle intégration de Montpouillan réalisée.

C/ Pour la gestion de l'eau

- Pas d'observation concernant la situation des syndicats de gestion des cours d'eau du territoire VGA ;

D/ Pour la protection contre les inondations(digues)

-Demande : à la CDCI de sursoir à la proposition de fusion des syndicats de protection contre les inondations , du marmandais.

Propose :de faire participer le syndicat à la création d'une fédération départementale de l'ensemble des structures gestionnaires de la PRI en 47, dont la mission première serait de conduire toutes les actions communes à l'ensemble des gestionnaires(diagnostics, études) et pour les autres missions de favoriser l'unification de la gestion administrative et financière des structures membres, afin de faciliter à terme une fusion plus rationnelle que celle proposée.

E/pour l'eau potable et l'assainissement

- N'émet pas d'avis formel concernant la création d'un syndicat départemental d'eau et assainissement et s'en réfère à la décision de Marmande Nord.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AOUT 2011

1/ BATIMENT COMMUNAL rue Jean Moulin

Suite aux dégradations et aux actes de vandalisme récurrents, à la dangerosité des lieux et de la structure elle-même, le CM décide , à l'unanimité de procéder à l'enlèvement du bâtiment et de créer un espace enherbé .

2 / ABANDON DE TERRAIN AU PROFIT DE LA COMMUNE

Le CM accepte l'abandon perpétuel par Mme Bruna Costalonga de la parcelle AR 0045 de 935ca située à « FIZELIE »

3/ SINISTRE RUE DU PORT

Le CM accepte l'indemnisation par ALLIANZ de 1698 € suite au sinistre occasionné accidentellement rue du Port .

4/ COMITE DE JUMELAGE

Le CM accorde une subvention de 887 € au comité de jumelage pour couvrir les frais de route d'une délégation qui s'est rendue à Ragogna le 6 Août 2011 pour inaugurer un monument en l'honneur de tous les immigrés italiens dans le monde .